



CONFERENCE DES PRESIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UE

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

Remarques préliminaires

Le Conseil national de la République slovaque a accueilli Conférence annuelle des Présidents des Parlements de l'Union européenne du 24 au 27 mai 2007. Les présidents ou leurs délégués désignés des 44 chambres parlementaires depuis 27 pays membres de l'Union européenne, ainsi que les présidents des parlements de la Croatie, l'ex République Yougoslave de Macédoine, de la Turquie et de l'Ukraine, et le Vice-président du Parlement européen ont pris part à la Conférence. Le président du Conseil national de la République slovaque, M. Pavol Paška, a présidé le procès-verbal.

L'avenir de l'Europe, la Coopération interparlementaire, Éveiller la conscience nationale européenne, l'Assistance aux Parlements des nouvelles démocraties émergentes étaient des thèmes principaux à l'ordre du jour de la Conférence.

La discussion sur l'avenir de l'Europe a été ouverte par le président du Conseil national de la République slovaque, M. Pavol Paška. Le rapporteur principal sur ce thème était le président du parlement de pays membre tenant la présidence de l'UE, M. Norbert Lammert, président du Bundestag allemand.

Le Commissaire européen à la fiscalité et à l'Union douanière, M. László Kovács, a présenté son rapport sur le thème « Éveiller la conscience nationale européenne ».

Le président du Conseil suprême de l'Ukraine, M. Oleksandr Moroz, a présenté son rapport sur le thème « Ukraine, voisine orientale de l'Union européenne ».

Conclusions de la Présidence

Les Présidents saluent à leur sein la Bulgarie et la Roumanie en tant que membres à part entière. Ils/elles ont exprimé leur soutien aux efforts de ce pays de participer de façon active aux actions de l'UE et celles de cette Conférence. Simultanément, ils/elles rassurent les pays candidats sur l'approche unifiée au processus d'élargissement basé sur le cadre institutionnel renouvelé.

Concernant l'avenir de l'Europe

Les Présidents approuvent l'initiative de la Présidence allemande du Conseil, particulièrement la Déclaration de Berlin adoptée le 25 mars 2007, surtout sa contribution à la réanimation du processus de la réforme institutionnelle, son apport vital à la solution des questions concernant l'avenir de l'Europe, la position solide de la Présidence en faveur de la nouvelle organisation institutionnelle avant les élections en 2009.

Les Présidents exigent que la prochaine présidence portugaise dresse un sommaire des opinions des parlements nationaux sur le développement futur de l'UE pour les communiquer subséquemment à la Présidence en vigueur du Conseil, au PE et à la CE, afin que celle-ci puissent être dûment prises en considération dans les processus futurs de la réforme institutionnelle. Les Présidents également invitent les institutions européennes à prendre en considération l'importance du rôle des parlements dans l'intégrations européenne ainsi que dans la conception des politiques européennes en insistant sur le fait que la force de leur rôle ne soit inférieure à celle stipulée dans le Traité constitutionnel.

Les Présidents ont exprimé leur intérêt commun, à savoir que le Conseil européen en juin 2007 trouve un consensus sur la base commune renouvelée de l'Union européenne.

Concernant la coopération interparlementaire

Les Présidents ont salué le Rapport du GT sur la coopération interparlementaire et ont reconnu sa contribution éminente à l'amélioration de la coopération interparlementaire au sein de l'UE. Les Présidents s'adressent à toutes les parties concernées pour que celles-ci proposent des suggestions et des propositions pratiques stipulées dans le Rapport afin d'arriver à un niveau plus élevé de coordination des travaux interparlementaires au sein de l'UE; d'améliorer la planification et la cohésion des travaux et des programmes et d'éliminer tout double emploi.

Les Présidents ont également salué le nouveau schéma de désignation de la Présidence de la Conférence des Présidents des Parlements, car la plupart des parlements le perçoivent comme une procédure menant à une meilleure coordination entre la Conférence des Présidents et le Parlement d'Etat membre ayant la Présidence du Conseil. Aux termes du nouveau schéma, l'Etat membre qui assume la Présidence du Conseil de l'UE, devrait normalement assumer dans la deuxième moitié de l'année civile également la Présidence de la Conférence des Présidents des Parlements et organiserait ses réunions durant l'année civile suivante.

Les Présidents soutiennent la proposition portant sur les ajustements concernant le nouveau schéma de désignation de la Présidence:

- la Conférence devra prendre la décision avec deux ans d'avance approximativement sur la désignation du Parlement qui assumera la Présidence de la Conférence des Présidents;
- les secrétaires généraux produiront des propositions nécessaires dans les situations où, par exemple, la Présidence ne pourra pas être assumée conformément au nouveau schéma à cause des élections des membres de la Chambre parlementaire en question.

Les Présidents apprécient la volonté du Parlement portugais d'utiliser le nouveau schéma pour la prise de la Présidence à la Conférence en 2008 ainsi que de la France - pays hôte de la Conférence en 2009.

Les Présidents acceptent avec satisfaction la proposition du GT de réduire les frais liés à l'organisation de la Conférence, à savoir que chaque Parlement se chargera de l'hébergement afférent à sa participation à la réunion des Secrétaires généraux et également à la Conférence des Présidents même. Les Présidents demandent à la future Présidence d'entreprendre toute mesure nécessaire pour que cette décision soit mise en oeuvre.

Les Présidents invitent la future Présidence à promouvoir les travaux du GT CIP afin que celui-ci puisse achever ses travaux, renforcer les Lignes directrices de la Haye qui refléteront le développement de la coopération interparlementaire, de sorte que les résultats soient connus avant la prochaine réunion des secrétaires généraux.

Les Présidents apprécient l'idée du GT, à savoir d'introduire un cadre temporaire - calendrier de la coopération interparlementaire et prônent la continuation du débat sur ce thème.

Concernant IPEX

Les Présidents saluent le lancement efficace du site IPEX et constatent que la majorité des parlements nationaux y contribuent de manière active par des

informations portant sur leur examen de l'agenda européen. En vue d'intensifier davantage l'échange des informations, les Présidents invitent les parlements nationaux à publier sur le site IPEX les sommaires en anglais et en français de leurs décisions cruciales.

Les Présidents invitent la COSAC et IPEX à approfondir leur coopération pour éliminer tout double emploi et pour s'assurer que les informations y figurant soient pertinentes pour les utilisateurs finaux au sein des parlements nationaux. Les Présidents invitent également la COSAC et IPEX à entreprendre toute action jugée opportune en vue de réduire au minimum tout double emploi au regard des calendriers figurant sur les deux sites.

Les Présidents invitent IPEX à créer un portail commun pour les différents sites web interparlementaires - outil susceptible de faciliter un échange croissant d'informations européennes.

Les Présidents invitent la CE et l'Office des publications officielles de coopérer avec IPEX pour une meilleure transmission des documents de la CE.

Concernant la coopération entre les différents forums/acteurs de la coopération parlementaire

Les Présidents prennent note du fait que malgré l'existence du nouveau schéma de rotation de désignation de la Présidence, les présidences de la Conférence des Présidents et celle de la COSAC ne coïncideront entièrement. Pour cette raison et en vue d'améliorer la coordination entre les deux Conférences, les Présidents invitent les parlements ayant actuellement la présidence à trouver les moyens menant vers une meilleure coordination surtout en matière des ordres du jour respectifs, communication des conclusions de chaque conférence à la présidence de l'autre et également en matière du calendrier des réunions, ce qui renforcerait la participation des parlements à la conception des politiques européennes.

Concernant la coopération entre les parlements nationaux et la Commission européenne

Les Présidents ont salué la mise en oeuvre de l'engagement de la CE de transmettre directement aux parlements nationaux la totalité des propositions législatives ainsi que des documents de consultations - outil d'intensification de l'examen parlementaire, en particulier dans l'optique des principes de la proportionnalité et subsidiarité, ayant la force de contribuer à une meilleure transparence du processus de la prise de décisions européenne, ce qui améliorera le processus de conception des politiques au sein de l'UE.

Les Présidents invitent la CE à rendre plus facile la publication sur le site IPEX des réponses de cette dernière aux opinions des parlements nationaux sur les documents européens législatifs et non législatifs.

Concernant la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen

Les Présidents soutiennent l'évolution de la coopération entre les parlements nationaux et le PE - exercée aux différents niveaux de la coopération interparlementaire, comme par exemple RPC, RCC ou la coopération sur IPEX. Ils/elles saluent les mesures prises par le PE ensemble avec les parlements des EM ayant la Présidence au Conseil, ciblées à rendre la coopération plus efficace.

Les Présidents expriment leur gratitude au Parlement européen pour leur contribution inestimable à IPEX - par leur apport au développement du site IPEX. Les Présidents invitent le Parlement européen au suivi et à l'amélioration du site en vue d'assurer les services de niveau élevé aux usagers de IPEX.

Concernant la sensibilisation européenne au niveau national

Malgré les modèles différents de l'examen des affaires européennes par les parlements nationaux et en les respectant entièrement, les Présidents ont salué le fait que les parlements nationaux étaient arrivés à une participation plus active et plus efficace dans certains domaines (*comme par exemple la vérification de la subsidiarité et de la proportionnalité conduite sous la coordination de la COSAC*) ainsi qu'au renforcement du rôle des parlements nationaux dans les processus européens. Dans ce contexte, les Présidents ont encouragé les parlements nationaux à ce que ceux-ci intensifient davantage leur coopération. Ils ont également invité la COSAC à la continuation de l'exercice de leur rôle de coordinateur tout en utilisant au maximum le dispositif IPEX.

Les Présidents ont pris la connaissance des informations sur le débat parlementaire relatif à la Stratégie politique annuelle de la CE et au Programme législatif et de travail ayant été élaborés par la Présidence slovaque. Les informations mentionnées ci-dessus signifient une source précieuse sur l'examen parlementaire des parlements nationaux. Elle fournissent également un aperçu exhaustif des débats au niveau des parlements nationaux sur les sujets de la Stratégie politique annuelle de la CE et du Programme législatif et de travail. En outre, ces informations permettent de répertorier les actions particulières mises en oeuvre par les différents parlements / chambres parlementaires en 2006 destinées à rendre l'UE plus proche des citoyens.

Les Présidents ont exprimé leur appréciation de la COSAC menant à la promotion de l'échange d'informations portant sur les différents débats menés au sein des parlements nationaux concernant la Stratégie politique annuelle de la CE et sur la présentation du document élaboré par la Commission à la dernière réunion tenue à Berlin du 14 mai au 15 mai 2007.

Dans cette optique, les Présidents ont encouragé les parlements aux débats, quelque soit sa forme qu'ils jugeraient utile, portant sur le Programme législatif et de travail, en servant au maximum des informations citées ci-dessus à force d'améliorer et de développer la qualité de ces débats.

Concernant l'assistance aux parlements des nouvelles démocraties émergentes

Les Présidents estiment les efforts faits et les résultats obtenus par la Présidence slovaque dans la mise en oeuvre des objectifs définis par la Conférence des Présidents tenue à Copenhague qui concernent l'amélioration de la coopération des parlements au sein de l'UE avec ceux des démocraties nouvelles et émergentes. (NEDs).

Les Présidents saluent l'engagement exprimé par la CE sur la meilleure coopération entre les parlements au sein de l'UE et la Commission pour les démocraties nouvelles et émergentes en soulignant la nécessité de renforcer des programmes de coopération entre les différents parlements dans le cadre des initiatives gérées par la CE se focalisant sur l'assistance aux parlements des démocraties nouvelles et émergentes.

Les Présidents des parlements expriment leur accord avec les actions proposées par la Présidence slovaque qui devraient assurer le suivi des initiatives et des projets conduits jusqu'au présent. Les Présidents mandatent le GT « Task Force » pour poursuivre ses actions sous l'égide de la prochaine Présidence.

Les Présidents notent bien le fait que les parlements des pays de l'Europe centrale ont beaucoup à offrir dans le domaine de l'assistance aux parlements des démocraties nouvelles et émergentes grâce à la période de quinze ans de transformations durant laquelle ils ont réussi, de manière très performante, de mettre en oeuvre dans leurs systèmes politiques, sociales et économiques les 50 ans de l'intégration européenne.

Les Présidents des parlements recommandent que la future Présidence (étant assistée par « Task Force »):

- continue la coopération avec la CE en se focalisant sur l'approfondissement des questions suivantes :

- procédure de consultations avec les représentants des administrations parlementaires au moment de la création des ébauches des programmes, stratégies et projets de l'assistance technique y compris l'assistance parlementaire;
 - échange d'informations entre les parlements au sein de l'UE (sur les différents programmes, appels d'offre, demandes d'assistance parlementaire déposées directement auprès des parlements nationaux);
 - possibilités qui s'ouvrent aux parlements d'avoir accès aux fonds de la Communauté européenne dans le cadre du schéma européen d'assistance externe.
- continuer dans la mise en oeuvre d'une base de données portant sur l'assistance aux démocraties nouvelles et émergentes et cela au sein du site IPEX – (y compris des informations émanant des parlements européens et la CE);
 - actionner des initiatives appropriées pour l'élargissement de la coordination et pour l'échange d'informations sur les démocraties nouvelles et émergentes en dehors de l'UE. Avec ce dessein, la prochaine présidence pourra :
 - demander à la Conférence des Présidents des parlements des pays membres du Conseil de l'Europe d'évaluer la possibilité de faire usage du CERPD (Centre européen de recherche et de documentation parlementaire), de concevoir un projet en coopération avec IPEX en vue d'assurer l'échange d'informations sur les démocraties nouvelles et émergentes au niveau de l'Europe entière.
 - s'adresser à l'Union interparlementaire (UIP) à ce que celle-ci évalue la faisabilité d'un réseau global de renseignement sur l'assistance aux démocraties nouvelles et émergentes, de préférence en coopération avec IPEX et CERPD. La coopération avec le CERPD et l'IPU est souhaitable car elle permettrait le stockage d'informations sur les besoins des bénéficiaires.

Concernant l'Ukraine - voisin oriental de l'Union européenne

Les Présidents ont confirmé qu'en vue de soutenir la force motrice du projet européen, il importe que les contacts ainsi que la communication existante avec les Etats avoisinants de l'EU soient intensifiés afin de promouvoir le processus continu des réformes, lequel pourra, le moment venu, aboutir à l'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Les Présidents, dans l'optique de son développement général, ont reconnu l'évolution de la société civile et de la démocratie. Ils/elles ont également exprimé leur support aux ambitions de son intégration tout en appréciant les faits que les ambitions d'intégration de l'Ukraine dépassent le cadre de coopération défini dans la Politique

européenne de voisinage et que l'UE a fait à l'Ukraine la proposition la plus importante - celle de l'avenir européen.

Les Présidents invitent les leaders politiques ukrainiens à résoudre la situation actuelle de façon conforme aux standards démocratiques européens, ce qui devra permettre, par conséquent, d'éviter la radicalisation potentielle de la société.

Transmission des conclusions

Les Présidents des parlements invitent la Présidence slovaque à publier les Conclusions de la Présidence sur le site des Présidents et à les mettre à la disposition du Président de la CE, du Président actuel du Conseil et de la Troïka de la COSAC.